



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2002

17-28 juin 2002, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Cadre de coopération de pays et questions connexes

Esquisse du programme de pays pour le Botswana (2003-2007)*

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-7	1
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	8-9	3
III. Programme proposé	10-19	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	20-25	5
 Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Botswana		7

* La présentation du présent rapport a été retardée par le souci de présenter au Conseil d'administration des informations et des analyses fondées sur les données les plus récentes.



I. Analyse de la situation

1. Le bilan commun de pays pour le Botswana, établi en 2001, a abouti à la conclusion que les principaux problèmes liés au développement humain appelant une collaboration entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies sont les suivants : la pauvreté, le VIH/sida et la dégradation de l'environnement. Vision 2016 est le cadre global de cette collaboration qui doit déboucher sur une nation prospère, bienveillante, juste et attentionnée.

2. D'après les récentes estimations, le taux de prévalence nationale du VIH/sida est de 38,5 %. Les taux élevés de morbidité et de mortalité sont l'évidente manifestation de cette pandémie. L'extrême lenteur des changements comportementaux indispensables au succès des interventions dynamiques du Gouvernement est particulièrement inquiétante de même que les effets socioéconomiques catastrophiques de cette pandémie. Malgré l'ampleur de la tâche, le Botswana se propose de stopper puis d'inverser la propagation du VIH/sida d'ici à 2016.

3. Avec Vision 2016, le Botswana cherche à éliminer l'extrême pauvreté. Jusqu'au milieu des années 90, moment où l'impact du VIH/sida est devenu patent, le Botswana avait accompli d'indéniables progrès confirmés par les indicateurs socioéconomiques et salariaux. En 1993/94, période la plus récente pour laquelle on dispose de données de référence, 47 % de la population vivait dans l'indigence contre 59 % en 1985/86. Le taux de mortalité infantile a reculé, pour passer de 108 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1966 à 38 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1999; le taux de scolarisation dans le primaire est passé quant à lui de 50 % à 97 % au cours de la même période (rapport de 2000 de l'atelier Gouvernement/PNUD sur la pauvreté). Vu le lien entre la pauvreté et le VIH/sida, il convient de s'attaquer simultanément à ces deux problèmes pour obtenir des résultats qui se renforcent mutuellement.

4. La pauvreté est particulièrement préoccupante dans les zones rurales, et l'une des principales stratégies pour y échapper consiste à émigrer vers les zones urbaines où les revenus sont plus élevés; toutefois une des conséquences de plus en plus regrettable de ce phénomène est le nombre croissant de squatters dans les zones urbaines et leurs environs. Avec un taux de chômage encore élevé et un recul à

peine perceptible de la pauvreté urbaine entre 1985/86 et 1993/94, la pauvreté urbaine risque de devenir un problème socioéconomique et politique déstabilisateur. À l'issue de l'examen de la politique de développement rural et dans le contexte de la stratégie de lutte contre la pauvreté que le Gouvernement entreprend avec l'aide du PNUD, on adoptera une optique radicalement différente qui sera multisectorielle et intégrée plus particulièrement axée sur l'importance de la gouvernance.

5. La dégradation de l'environnement menace la viabilité à long terme du développement du Botswana. Une grande partie de la population, en particulier les pauvres, dépend directement pour assurer sa subsistance des ressources environnementales – terre, eau et diversité biologique. La richesse de l'environnement offre en outre une base solide à une industrie écotouristique potentiellement lucrative. Le Gouvernement appuie la conservation de l'environnement et a élaboré tout un ensemble de lois, politiques et programmes visant à protéger les pâturages, les terres humides, la diversité biologique, les ressources en eau et autres ressources naturelles. Il a par ailleurs signé et ratifié les conventions internationales pertinentes sur la protection de l'environnement et s'efforce actuellement de se donner les moyens d'appliquer ses propres lois et politiques environnementales.

6. L'économie est solide, stable et croissante et devrait enregistrer une croissance réelle positive au cours de la période 1997-2020. il existe toutefois d'importantes difficultés, dont la pandémie du VIH/sida, la mondialisation et la dépendance excessive à l'égard de l'extraction minière, qui représente un tiers du produit intérieur brut, 80 % des recettes d'exportation et la moitié des recettes publiques.

7. La lutte contre le VIH/sida est particulièrement onéreuse pour le Gouvernement, modifie l'ordre des priorités en matière de dépenses et décime les ressources humaines déjà insuffisantes. Si les donateurs n'appuient pas sensiblement le programme gouvernemental de lutte contre le VIH/sida, celui-ci constituera le principal poste de dépenses de développement dans le budget. L'appui des donateurs est donc une nécessité pressante non seulement pour financer la lutte contre le VIH/sida mais encore pour fournir les compétences techniques indispensables pour remplacer celles des ressources humaines décimées par la pandémie.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le cadre de coopération avec le Botswana pour la période 1997-2002 est axé sur quatre domaines critiques d'appui au programme : réduction de la pauvreté et création d'emplois, VIH/sida, environnement et égalité entre les sexes – assortis de questions intersectorielles, à savoir gouvernance, technologies de l'information et des communications (TIC) et la jeunesse. Dans le contexte de chaque programme, l'objectif principal a été de renforcer les moyens des institutions nationales à l'aide de réformes législatives et politiques en amont; appui technique pour faciliter la mise en oeuvre; travaux de recherche politique et projets pilotes; et plaidoyer stratégique dans le cadre de l'ensemble du programme.

9. Les principaux enseignements tirés du cadre de coopération avec le Botswana sont les suivants : les interventions de plaidoyer stratégique et politique en amont produisent des bénéfices non négligeables pour chaque dollar investi lorsqu'elles sont menées comme il convient. Le *Rapport de 2000 sur le développement humain au Botswana* aussi bien que les travaux de recherche liés au programme de lutte contre le VIH/sida ont facilité la mise en oeuvre du programme, la mobilisation des ressources et la formulation des politiques. Il est apparu clairement que le PNUD devait continuer en priorité à renforcer les capacités de mise en oeuvre du secteur public et de la société civile tout en encourageant vigoureusement le Gouvernement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales à utiliser les technologies de l'information et des communications. Le Programme de Volontaires des Nations Unies s'est révélé à la fois rentable et efficace en comblant la pénurie critique de ressources humaines au sein du PNUD et des organisations partenaires. On aura largement recours, dans le cadre du programme de pays proposé, aux spécialistes du Programme de Volontaires des Nations Unies ainsi qu'aux spécialistes des services consultatifs de courte durée de l'Organisation des Nations Unies (UNISTAR).

III. Programme proposé

Lien avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

10. Le programme proposé se fonde sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement qui, en accord avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, a retenu la pauvreté, le VIH/sida et l'environnement comme domaines d'intervention stratégique du système des Nations Unies au Botswana. Le Plan-cadre a en outre choisi la gouvernance, le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, l'égalité entre les sexes, les droits de l'homme, l'éducation, la jeunesse, la santé, la population et les technologies de l'information et des communications comme questions intersectorielles devant retenir l'attention sous forme de programmes de fond ou d'éléments de programme.

11. Le programme proposé contribuera à la réalisation des objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement comme il est précisé dans l'annexe. Les questions intersectorielles seront intégrées aux activités de fond du programme en fonction de leur utilité, des besoins et des ressources financières et techniques du PNUD.

Objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pauvreté

12. *Renforcement des capacités nécessaires à la formulation, à la mise en oeuvre, à l'analyse, au suivi et à l'évaluation des politiques socioéconomiques en faveur des pauvres.* Au cours du cycle du programme de pays 2003-2007, le PNUD aidera le Gouvernement botswanais à mettre en oeuvre et à suivre les résultats de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté; appuiera le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines en matière de formulation de politiques socioéconomiques nationales en faveur des pauvres; et facilitera la mise en place de moyens permettant au gouvernement, aux universités, aux organisations non gouvernementales et aux autres entités de la société civile d'évaluer et de surveiller la pauvreté. (Un élément clef sera une base de données sur le Web permettant de suivre les progrès accomplis.)

13. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD investira des ressources pour améliorer la gouvernance en tant qu'élément de programme intersectoriel critique. On insistera sur la réforme en amont et sur le renforcement

des capacités dans les domaines du commerce et des investissements, de la décentralisation, de la mise en oeuvre des systèmes de gestion des résultats dans le secteur public; le renforcement des processus législatifs (notamment à l'aide des technologies de l'information et des communications); l'appui au Conseil de Vision 2016 pour ce qui est de suivre et d'évaluer l'application de ce plan; et la prise en compte des sexes dans le plan de développement. La gamme des interventions inclura des efforts en amont en faveur de la création d'emplois par exemple des incitations aux investissements et des instruments de réglementation commerciale et financière.

14. Des partenariats en matière de programmation et de financement seront établis avec le Gouvernement (exécution nationale et partage des coûts) et d'autres parties prenantes. Le Département du développement international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation mondiale du tourisme, la Communauté du développement d'Afrique australe et les organismes résidents des Nations Unies collaboreront avec le PNUD et participeront aux coûts. Les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les universités et les instituts de recherche seront d'importants partenaires. Le secteur privé jouera un rôle limité sur le plan du partage des coûts et la mise en oeuvre du programme, notamment pour ce qui est des plaidoyers politiques en matière de commerce, d'investissements et de réformes du secteur public.

Objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : VIH/sida

15. *Amélioration des capacités nationales d'orientation, de coordination, de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation des activités multisectorielles.* Le PNUD renforcera son assistance pour resserrer la coordination nationale au sein du Gouvernement, du secteur privé et des organismes de la société civile, notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH/sida; le PNUD appuiera les arrangements organisationnels et institutionnels visant à faire face à la pandémie à tous les niveaux et fournira un appui technique visant à intégrer le VIH/sida dans les plans de développement et dans les travaux des principaux ministères. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour appuyer le développement et la mise en oeuvre d'un système

national effectif de suivi et d'évaluation du VIH/sida. On s'emploiera à améliorer les moyens de l'organisme national de coordination du sida, des ministères clefs, des comités multisectoriels de district de lutte contre le VIH/sida. Les partenaires clefs du programme sont le Gouvernement, le Ministère du développement international, d'autres partenaires bilatéraux, le Programme africain global sur le VIH/sida, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et des établissements universitaires.

Objectif 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : environnement

16. *Aider le Botswana à s'acquitter des obligations qu'il a contractées dans le cadre d'engagements mondiaux et régionaux.* Le PNUD aidera le Gouvernement botswanais à renforcer ses capacités nationales pour lui permettre de satisfaire aux obligations qu'il a contractées en vertu de conventions environnementales, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'évaluation des capacités, le développement des stratégies, la mise en oeuvre des protocoles et l'intégration des questions environnementales à la planification du développement. Le PNUD facilitera les partenariats en matière d'environnement urbain et le développement d'une gestion intégrée des ressources en eau afin d'aider le Gouvernement à mieux gérer ses ressources en eau, ses eaux usées et l'assainissement. Il fournira en outre un appui pour la mise en oeuvre d'une gestion communautaire des ressources naturelles et d'activités gérées par des organisations non gouvernementales/organisations communautaires à l'aide du Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à améliorer l'éducation et la prise de conscience environnementale, en particulier pour ce qui est de questions telles que la gestion des ressources naturelles communautaires, les changements climatiques, la diversité biologique, la sécheresse et la désertification et la conservation des terres humides.

17. Au cours du cycle du programme, le Gouvernement continuera de participer activement à l'exécution et aux coûts du programme. Le Fonds pour l'environnement mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), d'autres organismes des Nations Unies, le secteur privé, des organisations non

gouvernementales et des organisations communautaires participent aussi aux coûts et/ou à l'exécution.

Résultats visés

18. Dans le prochain cycle du programme, le PNUD apportera son aide pour : a) améliorer les capacités nationales de suivi des revenus et de la pauvreté humaine; renforcer les moyens permettant de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté; et entreprendre la réforme du secteur public (afin d'atteindre l'objectif national consistant à réduire la prévalence de la pauvreté de 23 % d'ici à 2007); b) réduction tant de la prévalence et l'incidence du VIH/sida et en atténuer les répercussions; et c) améliorer la gestion et la conservation des ressources de l'environnement.

Stratégies de coopération

19. Les stratégies de coopération s'appuieront sur les progrès accomplis lors des précédents programmes de pays pour favoriser le respect et la confiance mutuels entre les partenaires de développement, améliorer la coordination interinstitutions (dans le système des Nations Unies comme à l'extérieur), renforcer les synergies et maximiser l'impact de tous les organismes s'occupant du développement, et, particulièrement, du PNUD. Chacun des organismes des Nations Unies axera ses activités sur les domaines où il a un avantage comparatif, mais ils devront tous collaborer pour repérer et analyser les problèmes afin d'élaborer des programmes conjoints et de coordonner les activités de suivi et d'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La difficulté consistera à mieux atteindre les partenaires bilatéraux de développement tels que le Ministère du développement international et à inciter des organismes de la société civile, des organisations non gouvernementales, des universités et des instituts de recherche, à participer à des arrangements mutuellement bénéfiques. À cet égard, on explorera les possibilités d'intégration régionale pour tirer des enseignements de l'expérience et accroître la rentabilité des investissements en favorisant l'harmonisation des politiques menées par les divers pays.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

Suivi

20. Outre l'examen annuel de l'exécution du programme de pays et de l'application des instruments de gestion basés sur les résultats à tous les programmes et projets auquel procèdent le Gouvernement et le PNUD, ce dernier mettra en place un système de suivi et d'évaluation du bureau de pays pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du programme, des résultats obtenus en les comparant aux objectifs pertinents du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de l'impact sur les résultats de développement. Le programme fera également l'objet d'une évaluation indépendante à mi-parcours en 2005.

21. Le bureau de pays appuiera le renforcement des capacités nationales pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques et programmes basés sur les résultats. Le Bureau central de statistique, le Conseil de la Vision et l'Institut botswanais pour l'analyse des politiques seront au nombre des institutions bénéficiaires.

Exécution et mise en oeuvre

22. L'exécution nationale restera la modalité principale de la mise en oeuvre du programme proposé. Pour en renforcer l'efficacité, le PNUD continuera de fournir des stages de formation aux institutions de contrepartie. On aura également recours à l'exécution directe et à l'exécution par les organisations non gouvernementales. Vu le succès et la rentabilité de la formule consistant à faire appel au Programme des Volontaires des Nations Unies au cours du cycle du programme 1997-2002, on aura recours à des spécialistes de ce programme ainsi qu'aux experts des services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR) pour accroître les capacités techniques de mise en oeuvre. Des services d'appui aux projets seront fournis au Gouvernement sur sa demande. En outre, les unités de ressources sous-régionales assureront une bonne part de l'effectif du bureau de pays.

Mobilisation des ressources

23. Le PNUD a un service qui a pour responsabilité première de mobiliser des ressources pour le bureau de

pays proposé. Une stratégie de mobilisation des ressources sera formulée en fonction des grands axes ci-après : a) la valeur inhérente ajoutée par les activités proposées par le programme de pays; b) les ressources générales en provenance du siège du PNUD; c) un arrangement mutuellement acceptable de partage des coûts avec le Gouvernement; d) la capacité du PNUD de grouper, résumer et communiquer efficacement aux organismes s'occupant de développement les questions critiques de développement du Botswana auxquelles les donateurs doivent accorder une attention prioritaire; e) la capacité du bureau de pays de veiller à la mise en oeuvre des projets et programmes en temps opportun; f) le renforcement de la collaboration avec le Centre de contact sous-régional, le Bureau pour les politiques de développement tout en mettant davantage à contribution les Volontaires des Nations Unies et les services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR). On formulera une stratégie de diffusion de l'information plus efficace afin de tenir le public au courant des activités du PNUD.

24. Le montant estimatif du programme s'élève à 60 millions de dollars, dont environ 5 millions de dollars proviendront d'un report du cycle 1997-2002. Le solde des ressources nécessaires sera financé par les ressources générales du PNUD, par les fonds d'affectation spéciale et par les partenaires de développement partageant ces coûts – gouvernement, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Agence japonaise de coopération internationale (AJCI), Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et secteur privé. Les ressources prévues pour le programme proposé correspondent à peu près à celles de la période 1997-2002 et le bureau de pays aura sans doute atteint cette cible d'ici à la fin de l'an 2002. La stratégie de mobilisation des ressources sera appuyée par un partenariat concerté et des stratégies de communication.

Structure et effectifs du bureau de pays

25. Le bureau de pays a terminé un important remaniement visant à réorganiser ses services fonctionnels pour utiliser plus efficacement ses ressources humaines et obtenir de meilleurs résultats. Par conséquent, le bureau du PNUD du Botswana n'envisage pas d'accroître sensiblement ses effectifs de base pour le nouveau cycle de programme. Néanmoins, des ressources extrabudgétaires seront mobilisées pour

financer le cas échéant les compétences techniques nécessaires.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Botswana, 2003-2007

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Résultats escomptés si nécessaire</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus</i>	<i>Produits, y compris indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (en dollars É.-U.)</i>
Objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : créer un environnement propice à la dépaupérisation en renforçant la formulation, la mise en oeuvre, l'analyse, le suivi et l'évaluation des politiques économiques en faveur des pauvres				
Suivi de la pauvreté et de l'inégalité	Amélioration de la capacité nationale de suivi de la pauvreté et de l'inégalité conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement	Recul de la pauvreté sur le plan du revenu aussi bien que sur le plan humain Base : 47 % de la population en 1993 vivait dans l'indigence Cible : Réduction de 23 % d'ici à 2007 du taux de pauvreté sur le plan du revenu	Formulation et mise en oeuvre d'une stratégie intégrée de lutte contre la pauvreté Établissement en temps opportun d'un rapport bisannuel sur l'enquête du suivi de la pauvreté	Ressources ordinaires : 735 000 dollars
Efficacité et responsabilité de la fonction publique	Acceptation et utilisation d'enquêtes et de méthodologies participatives aux fins de la planification, de la mise en oeuvre et du suivi des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté Amélioration de l'efficacité, de la responsabilité et de la transparence dans la fonction publique	Initiatives de réforme du secteur public Base : aucune base Cible : décentralisation de la gouvernance et participation accrue du public au processus de développement d'ici à 2007	Mise au point d'un système de suivi et d'évaluation de Vision 2016 Appui technique pour l'institutionnalisation du système de gestion des résultats dans le secteur public	Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale du PNUD : 1 100 000 dollars Secteur privé : 540 000 dollars Participation du Gouvernement aux coûts : 14 168 000 dollars
Objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : atténuer la propagation du VIH/sida grâce à des changements de comportement et la prise en compte des revenus à tous les niveaux				
Stratégie générale de prévention de la propagation et de diminution de l'impact du VIH/sida	Renforcement des capacités institutionnelles de planification et de mise en oeuvre des stratégies multisectorielles visant à ralentir la propagation du VIH/sida et à en atténuer l'impact social et économique	Fonctionnement des mécanismes de coordination participative et multi-institutionnelle Base : les structures de gestion et de coordination sont en place mais leurs capacités techniques sont insuffisantes	Formulation et mise en oeuvre d'un cadre stratégique national de lutte contre le VIH/sida Intégration du VIH/sida dans les plans sectoriels menée à bien Évolution exhaustive des besoins sectoriels terminée à tous les niveaux	Ressources ordinaires : 367 000 dollars Autres ressources : Fonds d'affectation spéciale du PNUD : 500 000 dollars Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux : 650 000 dollars

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Résultats escomptés si nécessaire</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus</i>	<i>Produits, y compris indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (en dollars É.-U.)</i>
		Proportion des pauvres ventilés par sexe, ayant accès à l'information et aux services d'appui axés sur le VIH/sida Base : les données ne sont pas encore ventilées en fonction des revenus Cible : réduction de 38,5 % en 2000 à 21,7 % en 2007 des taux de prévalence du VIH/sida chez les adultes	Affectation de conseillers politiques sectoriels dans le réseau de centres d'agriculture pour la région Asie et Pacifique et dans les secteurs clefs Des réseaux pleinement opérationnels des personnes atteintes du VIH/sida Mobilisation dynamique en faveur de réformes législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'encontre des personnes atteintes du VIH/sida	Secteur privé : 270 000 dollars Participation du Gouvernement aux coûts : 5 842 000 dollars

Objectif 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : aider le Botswana à s'acquitter des obligations qu'il a contractées en vertu des engagements et des objectifs mondiaux et régionaux

Suivi et évaluation de la viabilité de l'environnement	Amélioration des capacités nationales de suivi de l'état et des tendances de l'environnement et d'évaluation des résultats des politiques en faveur de la viabilité de l'environnement	Mise en oeuvre des politiques et pratiques environnementales préconisées dans le plan national de développement No 9 Moyens permettant d'élaborer des stratégies, des plans d'action, des systèmes nationaux de communication pour les diverses conventions formulées par le gouvernement Base : bases de données telles que l'Étude de l'état de l'environnement et l'inventaire des zones de pâturage et de la diversité biologique au Botswana en cours d'établissement	Renforcement des capacités nationales des institutions gouvernementales clefs, des organisations non gouvernementales et du secteur privé Formulation de plans de gestion des terres humides et mise en oeuvre de petits et moyens projets communautaires de gestion des ressources naturelles Formulation d'une stratégie d'éducation du public en matière d'environnement Facilitation des partenariats entre les secteurs public et privé pour ce qui est de l'environnement urbain ainsi que des plans d'action Mise au point d'un plan de gestion intégrée des ressources en eau	Ressources ordinaires : 366 000 dollars Autres ressources : US State Diplomacy Fund : 148 000 dollars Fonds d'affectation spéciale du PNUD : 325 000 dollars FEM : 11 593 000 dollars JICA : 500 000 dollars Partenariat novateur : 100 000 dollars Secteur privé : 270 000 dollars Participation du Gouvernement aux coûts : 7 415 000 dollars
Capacités nationales d'adhésion aux conventions mondiales et aux mécanismes de réglementation et de financement d'un développement écologiquement durable	Meilleure compréhension des décideurs et du public des rapports existant entre la viabilité de l'environnement et la pauvreté et le bien-être des êtres humains Intégration des préoccupations et des engagements mondiaux en matière d'environnement dans la planification et les politiques nationales Amélioration des capacités nationales de négocier et pour tirer parti des avantages mondiaux	Cible : mise en place d'ici à 2006 de systèmes de base de données parfaitement opérationnelles		

<i>Domaines d'intervention stratégique</i>	<i>Résultats escomptés si nécessaire</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus</i>	<i>Produits, y compris indicateurs clefs</i>	<i>Ressources par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation (en dollars É.-U.)</i>
		Base : il existe des politiques régissant les terres humides mais il importe de formuler des plans de gestion	Établissement semestriel d'analyses de l'état de l'environnement	
		Cible : Mise au point d'ici à 2006 de plans de gestion des terres humides clefs	Établissement et mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action concernant la diversité biologique	
				Total des ressources ordinaires : 1 468 000 dollars
				Total des autres ressources : 43 421 000 dollars
				Total : 44 889 000 dollars